



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-268

VIE COURANTE
14- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à l'installation des agriculteurs sur le Pays de Quimperlé – Attribution

Par délibération en date du 26 mai 2016, Quimperlé Communauté a mis en place un dispositif afin de soutenir financièrement l'installation des agriculteurs sur le Pays de Quimperlé.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes d'aide émanant des personnes suivantes :

- Monsieur David GOENVIC, installé à Mellac depuis le 1^{er} mars 2019, en GAEC.
Production : production porcine, taurillon, légumes.
- Monsieur Thomas THAERON, installé à Riec-Sur-Bélon depuis le 1^{er} janvier 2019, en GAEC.
Production : porcs naisseurs, engraisseurs, lait.

Ces personnes remplissant les conditions édictées par la délibération du 26 mai 2016,

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution d'une aide à l'installation des agriculteurs à :
 - Monsieur David GOENVIC, pour un montant de 2.000 €,
 - Monsieur Thomas THAERON, pour un montant de 2.000 €,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une aide à l'installation des agriculteurs à :
 - Monsieur David GOENVIC, pour un montant de 2.000 €,
 - Monsieur Thomas THAERON, pour un montant de 2.000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC